

SAINT-SAUVEUR-EN-RUE ENFANCE

La Maison d'assistante maternelle ne pourra pas ouvrir en septembre

Tout allait bien dans le projet de la Maison d'assistante maternelle (MAM) mais les trois assistantes, Anne-Laure Blanchard, Céline Lassy et Isabelle Naime-Ployon se sont confrontées aux problèmes de l'accessibilité du local.

Le projet de la MAM avait traversé tous les contrôles des différentes institutions. Mais au début du mois, une mauvaise nouvelle est tombée : le local ou elles devaient s'installer, dans le HLM du Buis, n'est pas conforme aux normes d'accessibilité.

Le local n'est pas conforme aux normes d'accessibilité

En effet, le local de vie devait se trouver dans un appartement au premier étage et le bureau d'accueil dans le garage, qui devait être aménagé pour l'occasion, situé au rez-de-chaussée. « Nous nous

sommes heurtées à une grosse difficulté technique : l'impossibilité d'aménager le garage en bureau d'accueil au rez-de-chaussée, comme nous l'imposait la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes porteuses de handicaps », nous ont précisé les trois assistantes maternelles dans un communiqué. La MAM devait ouvrir ses portes pour la rentrée. Les douze places que proposait l'association étaient déjà toutes prises. « Cette nouvelle était inattendue, nous précise Anne-Laure Blanchard, nous étions en train de choisir les peintures du local lorsque nous l'avons appris. » Mais le projet n'est pas arrêté pour autant. L'urgence pour les trois assistantes et les bénévoles est de trouver un nouveau local à Saint-Sauveur, de 100 m² environ avec un jardin extérieur et une grande pièce à vivre au rez-de-chaussée. Les deux associations « les nounous des p'ticatchoux » et « les amis des



■ L'urgence, pour les trois assistantes, est de trouver un nouveau local à Saint-Sauveur. Photo d'illustration Angélique SUREL

p'ticatchoux » poursuivent donc leurs efforts pour que les enfants saint-salvatoriens puissent avoir un lieu d'accueil correct, le plus rapidement possible.

PRACTIQUE Pour contacter l'association : mam.pticatchoux@yahoo.com
Site Internet de l'association : mampiticatchoux.e-monsite.com



■ Les trois assistantes, Anne-Laure-Blanchard, Isabelle Naime-Ployon et Céline Lassy, lors d'une réunion de présentation. Le projet a été très apprécié par la population. Photo Lucas ORIOL

RÉACTION

Le maire prend à bras-le-corps le problème de la petite enfance

« La communauté de communes ne veut pas investir à Saint-Sauveur en matière de petite enfance. » Robert Corvaisier, maire de Saint-Sauveur, prend à bras-le-corps le problème de la petite enfance à Saint-Sauveur. En effet, la commune n'a pas de structure et le projet de la MAM est une bonne nouvelle pour la mairie. Lors d'une réunion publique dédiée aux projets du village, le maire a poussé un coup de gueule vis-à-vis de la communauté de communes. « La petite enfance est une compétence communautaire, pas une compétence municipale » s'est exclamé



■ Robert Corvaisier, maire de Saint-Sauveur en Rue. Photo Ghislaine ORIOL

Robert Corvaisier, « En peu de temps, les assistantes de la MAM ont reçu énormément de dossiers pour douze places, c'est la preuve qu'il y a de la demande sur la commune et qu'il y a un réel besoin, a continué le maire, c'est la preuve que la communauté de communes ne veut pas investir à Saint-Sauveur en matière de petite enfance. »

« Il faut un taux de fréquentation minimale requis pour équilibrer le fonctionnement »

Stéphane Heyraud, président de la communauté de communes des monts du Pilat

« La question ne se pose pas comme une absence de volonté de la part de la communauté de communes, mais comme un souci de répondre aux besoins des familles, et non au plaisir des seuls élus municipaux. C'est la raison pour laquelle la communauté de communes procède à une actualisation des besoins en matière de petite enfance avant d'envisager d'investir, ou non, dans un équipement d'accueil public. J'ai confié cette mission à Rachel Dri, vice-présidente, qui mène, avec les élus de la commission culture social, un travail en ce sens. Ces choix d'investissements se sont faits à un moment donné précis, au regard d'une photographie et d'une prévision des besoins. Aujourd'hui, je souhaite qu'on étudie très précisément ceux-ci afin de ne pas investir dans une solution publique de garde qui ne permettrait pas d'atteindre un taux de fréquentation minimale requis pour équilibrer le fonctionne-



■ Photo Jean DESMARTIN

ment, qui représente un coût non négligeable pour l'ensemble des habitants, car le déficit structurel est supporté par l'impôt. »